

Infolettre

avril 2026

L'Écho de *Rigaud*

👋 **Bonjour *Rigaud* !**

Voici votre dose mensuelle de nouvelles locales, d'infos pratiques et d'activités à ne pas manquer. Prêt à découvrir ce qui bouge en ville ?



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette première édition de notre infolettre renouvelée. Cette évolution s'inscrit dans une démarche plus large de modernisation de nos communications.

Cette nouvelle infolettre mensuelle nous permettra de vous offrir une information plus claire et mieux structurée, tout en étant complétée par d'autres moyens et outils pour vous tenir informés de façon régulière et en temps opportun, et pour vous rapprocher des décisions et des actions qui façonnent notre Ville au quotidien.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, ils sont précieux pour continuer à améliorer nos communications.

Au nom des membres du conseil municipal, merci de votre confiance et de votre engagement.

- Charles



À la une !

On vous voit venir... *pourquoi* passer au mensuel ?

Passer d'une infolettre hebdomadaire à une infolettre mensuelle peut sembler un grand changement... et c'est normal de se poser la question !

Les infolettres mensuelles seront publiées chaque vendredi suivant les séances du conseil. Ce choix a été fait pour vous offrir une infolettre **plus complète, mieux structurée et plus facile à consulter**. Plutôt que de recevoir plusieurs envois courts dans le mois, vous recevrez **un seul rendez-vous clair qui regroupe l'essentiel des informations importantes au même endroit**.

Ce changement permet aussi à l'équipe des communications de **consacrer davantage de temps à développer des outils, des projets et des contenus pour mieux vous informer**, tout en continuant d'assurer le suivi des nouvelles importantes au quotidien.

L'objectif est simple : vous permettre de **mieux repérer l'information utile, éviter les répétitions et rendre la lecture plus agréable**.

Les nouvelles importantes, les avis urgents et les rappels continueront d'être diffusés par nos autres canaux habituels, notamment le [site Web](#) et la page [Facebook](#) de la Ville.

Petite note : si vous éprouvez des difficultés avec les liens, sachez que vous pouvez toujours cliquer sur les photos pour accéder au site Internet. Vos commentaires, tout en restant constructifs, sont toujours les bienvenus. De la part du Service des communications, nous espérons que vous apprécierez ces modifications.

Pour consulter les dates de
sortie des prochaines infolettres



Avis aux collectivités riveraines

English version available in the link below

Le niveau de la rivière des Outaouais est présentement en hausse. À Rigaud, **le seuil d'inondation mineure est atteint dans les secteurs riverains** et la situation pourrait évoluer au cours des prochains jours selon les précipitations attendues.

Des mesures préventives sont en place, dont la mise à disposition de sable à la caserne du SSIR (7, rue Jules-A.-Desjardins), l'installation d'une estacade à la descente de bateau de la Pointe-Séguin et la présence de patrouilleurs sur le terrain pour assurer une surveillance continue de la situation.

Les citoyens riverains sont invités à suivre l'évolution de la situation et à appliquer les mesures de protection recommandées.

Pour lire le communiqué dans son intégralité

Pour suivre l'évolution de la crue



Signature d'une entente intermunicipale en sécurité civile

La Ville de Rigaud s'associe aux municipalités de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur, Pointe-Fortune, Sainte-Marthe et Sainte-Justine-de-Newton dans le cadre d'une entente intermunicipale en sécurité civile.

Cette collaboration permettra de mieux coordonner les actions en cas de situation d'urgence, de partager certaines ressources et de renforcer la capacité d'intervention pour mieux protéger nos citoyens.

En unissant nos forces, nous renforçons la résilience de nos communautés face aux événements climatiques et aux sinistres.

[Pour lire la nouvelle intégrale](#)

[Pour suivre l'évolution de la crue](#)



Taxes municipales (2e versement)

Le 2e versement des taxes municipales est **dû le mercredi 20 mai 2026**.

Le paiement peut être effectué en ligne auprès de votre institution financière ou à l'hôtel de ville, par débit, chèque ou comptant. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Il est aussi possible de déposer votre chèque dans la boîte aux lettres extérieure.

Pour les paiements par chèque, c'est la date de réception à l'hôtel de ville qui est considérée, et non la date d'envoi ou du timbre postal.

Pour tous les détails sur les comptes de taxes

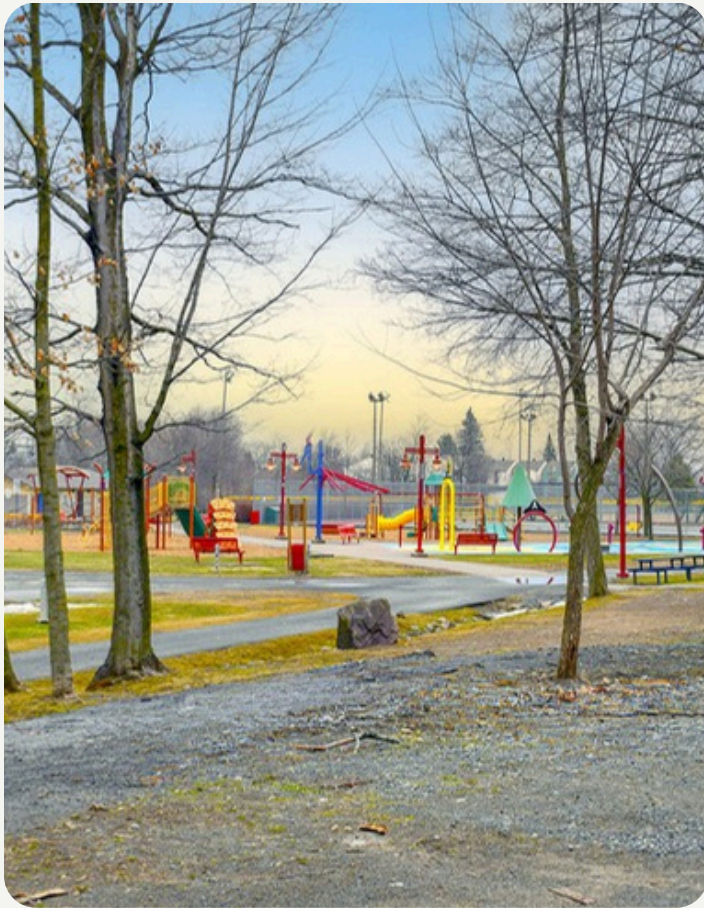


Nids-de-poule : merci de votre patience

L'hiver a été particulièrement difficile pour les routes. En période de dégel, il n'est pas toujours possible d'effectuer des réparations permanentes, notamment parce que les plans d'asphalte ne sont pas tous ouverts et que l'approvisionnement est limité.

Des réparations temporaires sont réalisées lorsque nécessaire, en attendant des interventions plus durables dès le retour de conditions favorables, généralement en mai. Merci de votre compréhension.

Comment les signaler ?



Parcs, parc canin et plateaux sportifs

Les parcs, le parc canin et les plateaux sportifs **rouvrent progressivement** dès le début mai, selon les conditions extérieures.

Nos équipes des travaux publics procèdent aux préparatifs pour rendre les sites accessibles dès que possible, en priorisant toujours la sécurité.

Merci de votre patience et de votre collaboration !

[Découvrez nos parcs et leurs installations](#)



Notre ville et l'environnement : **venez en discuter !**

Le **prochain café avec les membres du conseil** aura pour thème **notre ville et l'environnement**. C'est une belle occasion d'échanger simplement avec les élus, de poser vos questions et de partager vos idées.

Rendez-vous **le samedi 25 avril 2026**, de 10 h à midi, dans la verrière de la bibliothèque. Aucune inscription requise. Apportez votre tasse réutilisable.

[Tous les détails ici](#)

Ce qui bouge à Rigaud

Mesures en vigueur – eau potable



Mise à jour sur notre réseau d'eau potable

Les réserves d'eau potable sont revenues à la normale. Toutefois, en raison des restrictions encore en vigueur, certaines mesures demeurent en place.

Le rinçage printanier des conduites est reporté et l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur reste interdite jusqu'à nouvel ordre.

Même si la situation s'améliore, nous invitons la population à maintenir de bonnes habitudes pour éviter le gaspillage. Chaque geste compte.

Consultez la page dédiée pour connaître les détails et mises à jour



Rinçage des conduites d'eau potable reporté

Chaque printemps, la Ville effectue le rinçage des conduites pour éliminer les dépôts accumulés dans le réseau. En raison des restrictions d'usage de l'eau, cette opération est **reportée à une date ultérieure**.

Il est possible que l'eau paraisse parfois colorée. Cette situation est normale et n'affecte pas la qualité de l'eau potable, qui demeure sécuritaire pour la consommation. **Une nouvelle date sera annoncée dès que possible.**

Plus d'information sur l'eau colorée et les consignes à suivre



Interdiction d'utiliser l'eau potable à l'extérieur (en vigueur jusqu'à nouvel ordre)

L'utilisation de l'eau potable à l'extérieur est interdite jusqu'à nouvel ordre afin de préserver l'approvisionnement pour les besoins essentiels et la sécurité incendie.

Sont notamment interdits : l'arrosage des pelouses et des aménagements, le lavage extérieur (véhicules, entrées, bâtiments), le remplissage complet des piscines ainsi que les lavothons.

Lire l'avis complet



Récupérateur d'eau de pluie **Subvention disponible**

Adopter de bonnes habitudes pour réduire le gaspillage d'eau, ça commence par de petits gestes. La Ville offre un remboursement allant jusqu'à 50 \$ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (minimum 150 L), installé sous une gouttière pour un usage domestique.

Consultez les conditions et faites votre demande ici !



Événements cyclistes - **Prudence sur les routes**

Deux événements de vélo auront lieu **les mercredi 13 et jeudi 14 mai** : Vélo-Vie de Montréal et le Vélo-tour de l'école de l'Épervière.

La circulation restera ouverte, mais les pelotons seront présents sur les routes. Les automobilistes sont invités à ralentir à l'approche des cyclistes et à faire preuve d'une grande vigilance.

Rappel important : une distance minimale de 1,5 m doit être respectée lors des dépassements.

Pour tous les détails sur les parcours



À ne pas oublier !



Abris d'auto, de portique et de vestibule saisonnier

Cette année, le retrait des abris saisonniers devra se faire au **plus tard le vendredi 1^{er} mai 2026**.

Tout sur les abris d'autos saisonniers

Tout sur les abris de portique et de vestibule saisonniers



Collecte de branches

La collecte de branches aura lieu le **mardi 5 mai 2026**. L'inscription est **OBLIGATOIRE** avant midi le **lundi 4 mai** (tp@ville.rigaud.qc.ca ou 450 451-0869, poste 200).

Tous les détails et consignes



Collecte de feuilles et résidus verts

La collecte de feuilles débute le **mercredi 6 mai 2026**, sans inscription. Elle peut s'échelonner sur plusieurs jours

Tous les détails et consignes



Vente-débaras

C'est le retour des ventes-débaras ! **La première fin de semaine aura lieu du samedi 16 au lundi 18 mai 2026**. Sortez vos trouvailles et préparez vos tables.

Aucun permis n'est requis, mais certaines règles s'appliquent pour l'emplacement, l'affichage et les heures permises.

Tous les détails à connaître avant de vous installer



Info-travaux



Nettoyage des rues

Le nettoyage des rues municipales **est en cours** lorsque les conditions le permettent. Cette opération, qui nécessite plusieurs passages sur l'ensemble du réseau, permet notamment de récupérer la pierre utilisée durant l'hiver afin de la réutiliser la saison suivante. Merci de faire preuve de prudence !

En apprendre davantage sur cette procédure



Le coin des activités



Journée écocitoyenne

Le samedi 9 mai 2026

Les résidents sont invités à venir chercher gratuitement des **semis d'arbres**, des **fines herbes** et du **compost en vrac** sur le parvis de l'hôtel de ville, de 9 h à 12 h.

Un **espace d'échange de vivaces** sera également aménagé : apportez vos plantes ou boutures en surplus à partager avec vos voisins !

Le marché local sera sur place !

Réservé aux résidents de Rigaud : une preuve d'identité et de résidence sera requise.

[Consultez tous les détails ici !](#)



Marché local (nouvelle formule)

Pour l'été 2026, le Marché local évolue. Plutôt qu'un marché hebdomadaire, les producteurs et artisans seront présents lors de **différents événements municipaux** tout au long de l'année.

Le **premier rendez-vous** a d'ailleurs eu lieu lors de la **journée écocitoyenne**.

Producteurs et artisans intéressés ? Écrivez à animation@ville.rigaud.qc.ca



Exposition – Hommage à Henri-Julien D’amour (1940-2024)

Jusqu’au 27 juin 2026, la bibliothèque Serge-Roy présente une exposition de photolithographies et de cartes signées par l’artiste Henri-Julien D’amour.

[Venez découvrir l’exposition](#)



Soccer récréatif de Rigaud

Les inscriptions sont en cours et quelques places sont encore disponibles pour la saison.

[Inscription sur la nouvelle plateforme du Soccer récréatif de Rigaud.](#)

Vous avez des questions ou besoin d’aide :
soccerrigaud@hotmail.com



Éveil musical (NOUVEAU à Rigaud)

Dès le samedi 18 avril 2026, des ateliers d’éveil musical sont offerts aux **enfants de 15 mois à 5 ans**. Une activité ludique où les tout-petits bougent, dansent et découvrent la musique.

[Voir la description sur notre site](#)



Dernières rencontres du CCAVS

Le CCAVS invite les 50 ans et plus à ses deux dernières activités à Rigaud :

- **22 avril : jeux de société**
- **29 avril : brin de jasette**

Les activités ont lieu de 9 h 30 à 11 h 30, à la bibliothèque. Gratuit pour tous.

[Tous les détails ici](#)



Atelier de la fête des Mères

Les enfants de 7 à 12 ans sont invités à créer une mosaïque artistique à offrir en cadeau à leur maman.

L'activité a lieu le samedi 2 mai 2026, de 10 h à 11 h, à la verrière de la bibliothèque (102, rue Saint-Pierre). Places limitées.

[Inscription obligatoire](#)



Programme Accès-Loisirs (été 2026)

Les inscriptions auront lieu **du 2 au 5 mai 2026, de 9 h à 16 h**. Le programme Accès-Loisirs offre gratuitement des activités sportives, culturelles et de plein air aux familles à faible revenu.

Les personnes admissibles doivent avoir un dossier actif (créé et documents transmis avant l'inscription).

[Inscription en ligne \(option à privilégier\)](#)



Club de marche (printemps 2026)

Envie de bouger en bonne compagnie ? Joignez-vous au club de marche tous les jeudis jusqu'au 4 juin.

Activité gratuite, sans inscription. Réchauffement à 18 h 20 et départ à 18 h 30. Parcours accessibles à tous.

[Pour connaître les départs](#)



Camp de jour – Folies d'été 2026

Les inscriptions se poursuivent pour le camp de jour, qui aura lieu du 29 juin au 14 août 2026. L'été arrive vite, **pensez à réserver la place de votre enfant !**

Lors de l'inscription, le parent doit remplir le questionnaire de santé de l'enfant et s'assurer que le dossier familial est à jour.

[Tous les détails et l'inscription](#)



Marché de Noël 2026 🎄

Artisans et producteurs, la période de candidature débute le 1er mai et se termine le 1er août 2026 pour participer au Marché de Noël les **12 et 13 décembre 2026**.

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection selon l'originalité, la qualité et la diversité des produits. **Les exposants retenus devront être présents les deux jours** (frais : 60 \$ résidents | 100 \$ non-résidents).

Tous les critères et le formulaire de candidature disponibles [ici](#)

Foire aux questions

Q : Où trouver des sacs de sable en cas de crue?

Du sable, des sacs et des attaches sont disponibles à la caserne de Rigaud (7, rue Jules-A.-Desjardins). La zone de remplissage se trouve à l'arrière de la caserne.

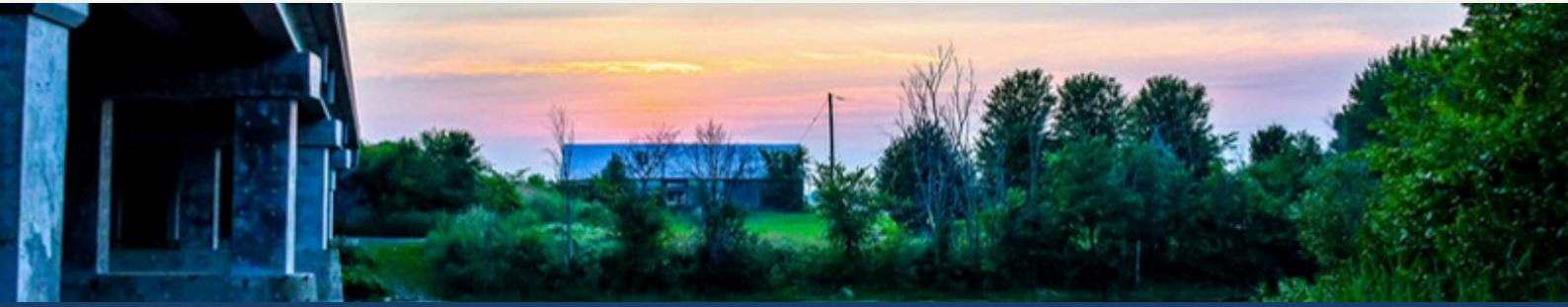
Sinon, voici les endroits où vous pouvez vous [procurer des sacs](#).

Q : Où trouver les horaires des collectes?

L'horaires de collecte sont disponibles sur le site Internet de la municipalité, dans la section [Matières résiduelles](#).

Q : Où suivre les travaux en cours?

Les travaux en cours sont affichés dans la section [Info-travaux](#) du site Internet municipal.



Infolettre partagée avec vous ? Abonnez-vous en cliquant *ici* !

Pour se [désinscrire](#) de l'infolettre